



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 42 jusqu'à 18h50, puis 43
Votants : 46 jusqu'à 18h50, puis 47
Secrétaire de séance : Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, GwenaëL HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), LÉNAÏC ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 LÉNAÏC ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-001

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
1- FINANCES

Clôture du budget annexe DSP Assainissement

Quimperlé communauté a pris la compétence Assainissement collectif le 1er janvier 2019. S'agissant de la commune de Moëlan-sur-Mer, la compétence transférée était gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public dont le terme était le 31 décembre 2019. A cet effet, en 2019, la compétence a été suivie comptablement au sein d'un budget annexe dédié, créé par délibération du conseil communautaire le 7 novembre 2018, et ouvert le 1er janvier 2019.

Ce budget, soumis à TVA et à la nomenclature M49, doit être clôturé au 31 décembre 2019 puisqu'à l'issue du contrat de délégation de service public, soit depuis le 1er janvier 2020, la compétence est exercée en régie. Les opérations liées à la compétence assainissement sur la commune de Moëlan-sur-Mer seront donc désormais suivies au sein du budget annexe « assainissement régie », lui aussi soumis à la nomenclature comptable M49 et assujetti à TVA. Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe « DSP ASSAINISSEMENT » seront reportés au budget annexe « assainissement régie » par écritures budgétaires à l'issue de leur approbation par le conseil communautaire avant le 30 juin 2020.

Les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats susvisés seront ouverts au budget annexe « assainissement régie » par décision modificative à l'issue de l'approbation du compte administratif.

La réintégration de l'actif et du passif du budget annexe clôturé sera effectuée par le comptable assignataire de la communauté qui procèdera à la reprise de ce budget en balance d'entrée dans les comptes du budget annexe « assainissement régie. Il réalisera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe clôturé au budget annexe « assainissement régie ».

L'assemblée délibérante est invitée à :

- CLOTURER le budget annexe « DSP ASSAINISSEMENT » au 31/12/2019

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- CLOTURE le budget annexe « DSP ASSAINISSEMENT » au 31/12/2019

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC